

ment élu et responsable est de fournir au peuple les résultats qu'il désire dans l'administration des affaires publiques, en tant qu'ils sont souhaitables et physiquement possibles.

De plus, il faut rendre financièrement possibles les choses physiquement réalisables. Cela veut dire que si des écoles sont nécessaires pour loger les jeunes étudiants du Canada, et que si les travailleurs, ainsi que les matériaux, sont disponibles pour les construire, il appartient à la finance de se mettre au pas des réalités. La finance, à mon avis, doit refléter la réalité économique. Si l'argent est nécessaire pour construire ces écoles, les crédits nécessaires pour les construire doivent venir automatiquement.

J'aimerais répéter aux honorables députés que l'argent étant une créature de l'homme, il doit, par le fait même, le servir et non pas l'asservir, en ce sens qu'il n'est qu'un élément d'échange entre les hommes, ce pour quoi il a été créé. C'est sa seule raison d'être.

Monsieur l'Orateur, les besoins de la population canadienne ne cessent d'augmenter dans divers secteurs de la vie économique et sociale.

Si l'on étudie seulement le problème du logement, on se rend compte que, malgré les besoins pressants de la population, le rythme de la construction ne cesse de diminuer, ce qui ne facilitera certes pas le règlement du problème du logement au Canada.

La Commission Hellyer, par exemple, et tous les rapports récents sur le logement démontrent que le Canada devrait consacrer plus d'argent à l'amélioration du logement.

Si je me réfère au document de travail présenté lors de la conférence provinciale sur le logement et l'aménagement urbain en 1967, j'y lis que l'habitation est, de tous les grands secteurs de l'économie, celui où la plus forte augmentation de la productivité va s'imposer, du moins jusqu'aux années 70, et peut-être même jusqu'à la fin de la décennie. Il s'agit là d'une question d'importance majeure pour l'ensemble du pays, puisqu'il s'agit d'éviter que la pénurie croissante de logements n'aboutisse à la création d'un véritable problème national. La nécessité va donc s'imposer en vue d'accroître très sensiblement les ressources disponibles, y compris la main-d'œuvre spécialisée et les capitaux, dans le secteur de la construction résidentielle. Il faudra assurer un volume très considérable et soutenu de prêts hypothécaires.

• (5.00 p.m.)

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que suggère le rapport. Cependant, que constatons-nous? Nous constatons que la construction résidentielle diminue, que les prêts hypothécaires ne sont presque plus disponibles ou, s'ils le sont,

[M. Beaudoin.]

c'est à des taux d'intérêt très élevés, donc inabordables. La construction baisse et le problème s'accroît tous les jours.

Un autre problème frappe directement les municipalités: l'urbanisation. On assiste, à l'heure actuelle, à la concentration de la population dans les grandes agglomérations urbaines, ce qui pose des défis quasi insurmontables aux gouvernements municipaux.

Les municipalités doivent répondre aux besoins nouveaux de la population, de la circulation, du transport, des services d'eau et d'égout, de la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air et de l'utilisation du territoire.

Cela suppose, dans un territoire donné, un effort de synthèse, de coordination et de planification aux niveaux urbain, métropolitain, régional, provincial et national.

Ces besoins imposent aux villes l'obligation de recourir davantage à des spécialistes dans tous les domaines, capables de faire face aux problèmes complexes que pose cette urbanisation. Il en découle donc des conséquences sur l'éducation. Pour former de tels experts, spécialistes, techniciens et ingénieurs, les systèmes d'éducation ont besoin d'être réformés. Les commissions scolaires ont également besoin de plus de ressources financières pour construire des locaux modernes et bien équipés; elles doivent disposer de maîtres mieux formés et être en mesure de les payer.

Or, toutes les villes canadiennes sont aux prises avec des problèmes financiers. Pour les municipalités, l'écart ne cesse de s'accroître entre les recettes et les déboursés. Elles ne sont plus capables d'équilibrer leur budget et doivent constamment recourir aux emprunts. Pour les municipalités, le poste le plus important du budget est souvent le remboursement de l'intérêt sur la dette.

A ce stade de mon exposé, j'aimerais citer quelques chiffres afin de faire connaître à la Chambre le pourcentage du budget des municipalités affecté aux paiements d'intérêt. J'ai en main le rapport financier, pour l'année 1967-1968, d'environ 200 municipalités de la province de Québec. En le parcourant, il est facile de constater que plus une cité est vieille, plus son budget consacré aux paiements d'intérêt sur la dette est élevé.

Ainsi, une municipalité de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, Bagotville, a payé \$49,633 au cours de l'année financière 1967-1968, afin de rembourser uniquement l'intérêt sur sa dette, ce qui représente 8.9 p. 100 de son budget total, qui s'élevait à \$557,250.

Quant aux municipalités relativement jeunes, elles ne consacrent pas plus que 20 p. 100 de leur budget total pour défrayer le coût de l'intérêt. Les cités de Roberval, La Tuque, Rouyn, Aylmer, Touraine, Westmount et bien d'autres sont dans cette situation.